



République Française
Département : TARN
Arrondissement : Castres
GARRIGUES - COMMUNE

Procès-Verbal du Conseil Municipal **du 18 février 2026**

Le mercredi 18 février 2026 à 20 heures 37, l'assemblée – régulièrement convoquée le 13 février 2026 – s'est réunie sous la présidence de Pierre COMOY.

Secrétaire de la séance : Xavière DARMET

Présents : Pierre COMOY, Sylvie BOUQUET, Frédéric PREVAUTEL, Bernard BOLON, Sébastien ARNAUD, Jean-Marc ROUX, Xavière DARMET, Archangélo ZANCHETTA

Représentée : Hortense BODU représentée par Pierre COMOY

Absente et excusée : Céline ALLOU

En ouverture de la séance, M. le maire soumet le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 à l'approbation de l'assemblée en rappelant les points qui ont été abordés. En l'absence de toute remarque ou objection, le Procès-Verbal est approuvé.

Plusieurs déclarations ont été faites dans le cadre de ce Conseil Municipal du 18 février 2026 :

Déclaration de Mr le Maire :

« Depuis le début du présent mandat, l'équipe en place a œuvré pour préserver un climat de sérénité dans notre Commune ; ainsi, et même si la communication aurait pu être meilleure, nous avons pris le parti de ne pas répondre aux provocations d'où qu'elles aient pu provenir.

Les retours, tout au long de ces presque 6 années, nous ont confortés dans notre choix.

Alors, lorsque sont apparues l'été dernier puis, de manière régulière, les parutions « anonymes », le choix a été de ne pas y répondre point par point. Les reproches, ainsi que les allégations limite calomnieuses, souvent basés sur des interprétations ou des suppositions, n'ont jusqu'ici jamais été repris par aucun administré, mis à part 2 mêmes personnes qui écrivent assez régulièrement au Maire. Il n'est pas question ici de reprocher à quiconque le droit à contester les décisions prises, ce que ne se sont pas privé de faire ces personnes, par parenthèse.

Différents services de la Préfecture ont également été sollicités à plusieurs reprises pour les mêmes motifs par le « Collectif Vigilance PLU Garrigues » (anonyme).

Le but, semble-t'il, est de démontrer la mauvaise gestion de la Commune – selon ce Collectif – avec prises de décision partisans et même irrégulières.

Nous avons eu des entretiens avec ces services préfectoraux et les éléments rapportés prouvent le contraire.

La Mairie n'a jamais refusé d'entretien à une ou un administré et la secrétaire a toujours tenté de répondre favorablement aux requêtes administratives qui lui ont été soumises. Tout ce climat malsain est cependant très difficile à vivre pour elle, depuis plusieurs mois.

Certes, nous sommes en période électorale : tout ceci a-t'il un but ?

Toujours est-il que j'appelle de mes vœux qu'un retour au calme advienne, lequel est ardemment souhaité par une bonne partie de la population, à en croire les réactions que je reçois.

Merci. »

Déclaration de Mr le Conseiller Jean-Marc Roux :

« Avant le début de cette séance, et afin d'assurer notre sécurité, je demande à Mr le Maire s'il y a un risque majeur si j'enlève mon casque, compte tenu qu'une information décrit comme ruine les bâtiments municipaux. Je suppose que cette information doit être la conclusion d'un rapport des Bâtiments de France avec un éventuel avis d'un conseiller immobilier de proximité. Si tout risque est écarté par votre réponse, je garde quand même mes chaussures de sécurité pour éviter de me faire marcher sur les pieds, protégeant ainsi mon handicap.

A propos de mon handicap, je souhaite préciser que je n'en suis pas encore au stade d'avoir besoin d'un fauteuil et que les dons de bouchons et de pancarte reçus dans ma boîte aux lettres ne me sont d'aucune utilité.

Merci aux personnes concernées, si présentes, de bien vouloir récupérer ces précieux dons, sachant que je ne suis pas le relais de l'association qui collecte ces bouchons.

Je n' imagine pas une seconde une plaisanterie de mauvais goût !

Et, souhaitant terminer sur une bonne note et une bonne santé mon 5^{ème} mandat d'élu, et pour remédier à certaines souffrances, c'est à titre personnel et en toute indépendance que je mets à disposition des cotons-tiges et, afin d'éviter tout malentendu pour éventuels malentendants, de fournir aussi des boules quiès pour ceux et celles qui ont l'impression que les oreilles leur sifflent.

Finir enfin pour mettre à disposition de retrait le Panda-Poste : fève de la galette des rois de la Poste à l'époque où la distribution des « pages jaunes » était faite.

Vigilance PLU : pour info, Vigilance Pour Les Ursidés...

Merci de m'avoir écouté, et reste attentif à la réponse que vous allez me donner sur l'état de ruine de la salle du Conseil Municipal, Monsieur le Maire. »

Réponse de Mr le Maire :

« Je suis interpellé ! Je vous réponds très simplement que s'il y avait un risque pour la population à ce que le Conseil se tienne dans cette salle, le Conseil aurait été déplacé dans la Salle des Fêtes, donc la réponse est négative ».

Mr Roux demande à pouvoir retirer son casque :

Réponse affirmative du Maire.

Déclaration de Mme la Conseillère Xavière Darnet au nom de tous les Conseillers :

« On a souhaité, Pierre – et j'invite tous les Conseillers à se lever, s'il vous plaît– te faire une déclaration, tu ne le sais pas, mais on va te le dire :

Nous voici dans l'un des derniers Conseils Municipaux qui marque la fin d'un chapitre important pour notre Commune. Nous souhaitons aujourd'hui saluer ton engagement exceptionnel dans un climat parfois hostile, souvent exigeant et parfois même incommensurablement tendu. Tu as su rester debout, tu as fait face aux critiques, aux doutes et aux oppositions, sans jamais renoncer à l'essentiel : servir l'intérêt général.

Être Maire d'une Commune rurale ce n'est pas simplement présider un Conseil, c'est être disponible à toute heure, écouter chaque habitant, défendre nos projets auprès des institutions et porter notre voix bien au-delà de nos frontières.

Mais il est important de le rappeler : les Maires sont avant tout des êtres humains ; derrière la fonction il y a un homme, un homme qui peut douter, qui peut être touché, qui peut parfois se sentir seul face à ses responsabilités.

Au sein du Conseil Municipal, malgré nos désaccords et nos débats parfois vifs, nous avons toujours été conscients de cette réalité.

Nous avons su que la charge pouvait être lourde et que derrière les décisions se trouvait une personne engagée qui portait beaucoup sur ses épaules.

Ton implication a été constante, sincère et courageuse ; malgré les obstacles, tu as tenu le cap avec détermination, toujours animé par l'amour de notre territoire et le respect de nos habitants.

Merci Pierre pour ton dévouement au service de notre Commune.

Au nom du Conseil Municipal en entier, nous tenons à t'exprimer notre reconnaissance.
L'histoire locale retiendra que dans une période complexe, tu as fait preuve d'un engagement exemplaire.
Merci Pierre. »

Ordre du jour :

- 1 - Renouvellement de la convention de prestation de service relais fourrière entre l'association "Les Temps Orageux" et la Commune de Garrigues
- 2 - Syndicat de Regroupement Pédagogique de Saint-Agnan-Lugan-Garrigues - désignation des représentants
- 3 - Questions diverses

Délibérations du conseil :

1- Convention de prestation de services relais fourrière « Les temps Orageux » - Commune de Garrigues (N° DL_2026_001)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'exposé de M. le Maire que selon l'art. L.211-24 du Code rural, chaque Commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats errants ou en état de divagation ou, par convention, du service fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

Pour répondre à cette réglementation la commune propose de passer une convention avec l'association les « Temps Orageux », dont le siège social est à Briatexte, pour assurer sur la Commune la gestion des chiens et chats errants ou en état de divagation sur la Commune. L'association les Temps Orageux intervient, sur demande de la Commune, le propriétaire du chien ou du chat est recherché. Dans le cas où le propriétaire de l'animal n'est pas retrouvé, l'animal est gardé 2 à 3 jours par l'association puis amené à la SPA du Garric. L'intervention de l'association les Temps orageux s'élève à 72.80€ par chien ou chat en semaine et 87.80€ par chien ou chat les week-ends et jours fériés. Le coût de cette intervention est facturé ensuite par la Commune au propriétaire du chien ou du chat.

Vu la proposition de convention émise par l'association les Temps Orageux pour 2026.

Considérant que la Commune doit pouvoir bénéficier du service proposé par l'association « Les Temps Orageux ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité :

- **d'autoriser** M. le maire à signer la convention de prestation de service relais avec l'association « Les temps Orageux » pour l'année 2026.

Délibération : adoptée

2-Syndicat de Regroupement Pédagogique Saint-Agnan Lugan Garrigues : Désignation des représentants (N° DL_2026_002)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Syndicat de Regroupement Pédagogique Saint-Agnan-Lugan-Garrigues en date du 2 juillet 2025 ;

Vu la délibération D2025_032 en date du 10 décembre 2025 portant modification des statuts du Syndicat de Regroupement Pédagogique Saint-Agnan-Lugan-Garrigues ;

Considérant qu'une des modifications apportées aux statuts du SIRP porte sur le nombre de représentants de chaque commune membre.

Considérant que ces nouveaux statuts sont validés par la Préfecture et que le Comité Syndical du

SIRP se réunit le 9 mars 2026 pour adopter son CFU 2025 et son budget 2026, chaque Commune membre du SIRP – soit : Saint-Agnan, Lugan et Garrigues – doit désigner ses représentants, soit 2 titulaires et 2 suppléants.

Sont proposés, suite à leur candidature :

Membre Titulaire :

M. Pierre COMOY, Maire

M. Bernard BOLON, 3^{ème} Adjoint au Maire

Membre Suppléant :

Mme Sylvie BOUQUET, 1^{ère} adjointe au Maire

M. Frédéric PREVAUTEL, 2^{ème} adjoint au Maire

DECIDE à l'unanimité

- **d'approuver** les résultats suivants :

Nombre de votants : 9

Exprimés : 9

Abstention : 0

Membres Titulaires :

M. Pierre COMOY, Maire, a obtenu 9 voix

M. Bernard BOLON, 3^{ème} Adjoint au maire, a obtenu 9 voix

Membres Suppléants :

Mme Sylvie BOUQUET, 1^{ère} adjointe au Maire, a obtenu 9 voix

M. Frédéric PREVAUTEL, 2^{ème} adjoint au Maire, a obtenu 9 voix

- **de mentionner** que Messieurs COMOY Pierre, Bernard BOLON, Frédéric PREVAUTEL et Mme Sylvie BOUQUET ayant obtenu la majorité absolue sont élus délégués de la Commune de Garrigues au sein du SIRP Saint-Agnan – Lugan - Garrigues et ils déclarent accepter leur mandat.

Délibération : adoptée

3 - Questions diverses

Déclarations supplémentaires au Conseil Municipal du 18 février 2026 :

Mr Roux a fait 2 déclarations supplémentaires dans le cadre des questions diverses :

- « Demande d'échanges libres » : je demande une réflexion à l'ensemble du Conseil Municipal pour une éventuelle mise en place d'un ou des échanges libres avec la population.

Je prends pour exemple ce que j'ai vécu lors de mon premier mandat, ailleurs, il y a 40 ans environ. Fortement impliqué dans le milieu associatif, sportif, éducatif et élu, j'étais la cible pour certaines personnes (en termes de cible, je m'y connais car l'ai effectué mon service militaire à l'école d'application de l'infanterie de Montpellier, et ceci m'a permis de suivre une formation en tant que tireur d'élite ; et d'apprendre la rigueur du bureau Chancellerie auprès de haut-gradés). Pour pallier à tout dérapage et engrenage de méchancetés, la solution a été l'initiative d'échanges libres qui a pour principal avantage de savoir « qui dit quoi ». La présence d'élus et de nombreux habitants sous une même bannière : « entreprendre ensemble » a permis de clarifier et de solutionner pas mal de choses. Des commentaires ont eu pour réponse de la part de certains : « et toi, commence à travailler, balaie devant tes portes et tables ; montre-nous ce que tu sais faire, etc... ». Le premier échange a permis l'apaisement des plus violentes critiques émanant principalement de la famille Condomine (si je me souviens bien). Le but essentiel étant le rapprochement des habitants pour leur bien-être, le partage de certaines valeurs et connaissances. Mais ce but doit être souhaité par tous.

Une information récente de certains cinéphiles citant comme film culte : "Papy fait de la résistance" pourrait ainsi échanger avec d'autres cinéphiles citant, pour exemple, le film

“super nova” de Pierre Vinour tourné sur le plateau des mille vaches, et dépaysement assuré par rapport aux reportages télé sans vaches.

Merci pour votre réflexion pour une éventuelle prise de décision future ».

- « Demande d'aide et de respect aux associations » : je demande une réflexion à l'ensemble du Conseil Municipal sur une éventuelle mesure à prendre pour le respect des associations, suite à la lecture récente d'un commentaire d'une figure locale en train de barboter pour améliorer ses performances à “faire des vagues”, en faisant valoir son C.V. du milieu associatif pour impressionner ses lecteurs. Je me permets, compte tenu que mon C.V. est plus fourni, d'être indigné par ce commentaire qui n'a pas sa place. Pour rester dans les tons et en toute indépendance, ce commentaire est au ras des pâquerettes. Pour mémoire, l'Epiphanie du 5 janvier 2020 fut par magie un éphémère enchantement non lucratif jusqu'au 15 mars. Pour les personnes qui en veulent à la terre entière : changez de planète et rapprochez-vous des comètes pour mieux les observer. Conseil : n'oubliez pas de prendre une potion magique pour les moments de désespoir, breuvage à base de Calvados et de gelée de pomme (à consommer avec modération), digestif donc, qui m'a été recommandé il y a plus de 15 ans par un ami qui a beaucoup œuvré pour les Tourquennois (habitants de Tourcoing). Cette petite merveille au goût un peu amer s'appelle “prends ta claque”.
Merci pour votre réflexion pour une éventuelle prise de décision future ».

Mr le Maire répond : « Moi j'entends dans ces questions qui viennent d'être émises – c'est des interrogations plus que des questions formulées – je souhaite revenir sur ce que j'ai dit au début du Conseil, à savoir que j'espère que, dans le futur, il y aura la possibilité pour les gens de s'exprimer librement et tous ensemble, que ce soit la population avec les élus ; parce que ce qui transparait du Conseil de ce soir c'est, et je suis bien placé pour le dire, beaucoup de souffrances et des choses qui sont proprement scandaleuses : à voir des choses, dont on n'était même pas conscients, que Mr Roux a décrites. Je prends note de cette souffrance et j'ose espérer qu'il y aura des jours meilleurs très prochainement parce que c'est triste de voir qu'on en est arrivés là... Voilà, je n'ai pas d'autres choses à ajouter ».

Madame Xavière Darmet a réagi aux propos ci-dessus :

« Moi, je ne cautionne pas du tout la formulation tel que c'est fait, moi je suis pour un débat apaisé dans le village ; on a été violentés, ça a été 5 ans de calvaire. Oui on est victimes, on ne doit pas céder à la violence. C'est vraiment un message clair. On ne peut pas supporter le harcèlement : le harcèlement est inacceptable et il doit être puni par la Loi, et on doit prendre des mesures qui doivent punir le harcèlement par la Loi ; et ça ce sont des mesures qu'on doit envisager.

La deuxième remarque que je voudrais formuler, c'est une question purement ouverte : je sais que les rétributions du Maire (qui travaille 70 heures par semaine) – et des adjoints – sont extrêmement basses, je l'avais déjà formulé aux débuts du Conseil, c'est mal vu : peut-être que nous nous devons agir avec courage et revaloriser des postes qui sont à haute responsabilité et à haut niveau d'engagement ; c'est une question complètement ouverte puisque je n'ai pas la vue sur la comptabilité, mais je trouverais sympathique pour la prochaine équipe – quelle qu'elle soit – qu'elle puisse être réétudiée .»

Monsieur Acangélo Zanchetta a dit :

« Je voudrais intervenir sur la tempête : concernant la tempête de jeudi (*nota : tempête du 12-13 février 2026*), donc il y a eu des arbres qui sont tombés, il y a des glissements de terrain qui ont été faits, donc je souhaiterais que la Mairie écrive à la Préfecture en déclarant que la Commune a été sinistrée au niveau des calamités agricoles : il y a des terrains qui sont descendus – dans les coteaux – et aussi des arbres qui sont tombés ».

Madame Xavière Darmet ajoute qu'elle a eu des dégâts sur son toit.

Monsieur Zanchetta reprend en ajoutant : « j'apporterai la voix agricole au niveau de la Préfecture, mais par contre ce serait bien que la mairie appuie sur cette décision. »

Mr le Maire ajoute qu'il a été saisi d'une demande d'un administré aussi qui a subi de gros dégâts : « c'est visiblement une tornade qui a traversé sur un couloir assez étroit : il y a eu des arbres arrachés mais aussi des toits et il y a des gens qui sont sinistrés à l'heure où on parle.

On fait la demande mais la déclaration de catastrophe naturelle ne nous incombe pas ; on peut signaler des sinistres, même importants mais, pour autant, la réponse qui nous a été faite c'est que à l'heure où on parle il n'y a pas de reconnaissance de catastrophe naturelle sur notre territoire et que les gens sont amenés à devoir se retourner vers leur assurance : on peut le déplorer. Il y a des chances que les choses tournent autrement parce que les reconnaissances de catastrophe naturelle se font souvent à posteriori – ce n'est pas inenvisageable – mais je ne veux pas bercer d'illusions les gens en leur faisant croire que, parce qu'on a fait ces signalements, ça va être le cas.

Je prends pour exemple l'histoire du retrait/gonflement des argiles qui, dans ce mandat m'a considérablement perturbé parce que il y a des éléments incontestables et que la reconnaissance de ce problème qui a créé d'énormes dégâts dans les maisons, a été faite pour Lavaur et pour Saint-Agnan et que nous on est sur un terrain tout à fait analogue et vraiment très proche et qu'on n'a pas fait partie du même fuseau – puisqu'ils appellent ça comme ça : Garrigues a été exclue du fuseau pour x années consécutives alors que ce sont des phénomènes constatés d'ampleur de plus en plus importante (il y a eu 2003 et 2009 et 2011).

En absence de toute autre question, monsieur le Maire déclare la séance close à 21h01

Pierre COMOY
Président de séance

Xavière DARMET
Secrétaire de séance